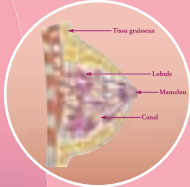


Le dépistage organisé du cancer du sein

→ Qu'est-ce qu'un cancer du sein ?



Un cancer du sein est une tumeur maligne qui se développe au niveau du sein.

Les cancers du sein les plus fréquents se développent à partir des cellules des canaux (cancer canalaire) et des lobules (cancer lobulaire). On les appelle des adénocarcinomes.

Un cancer répandu

C'est le plus fréquent des cancers féminins : plus de 50 000 nouveaux cas estimés chaque année (2005).

C'est la première cause de mortalité par cancer chez la femme : plus de 11 000 décès par an en 2005.

75% environ des cas surviennent après 50 ans.

→ A quoi sert le dépistage ?

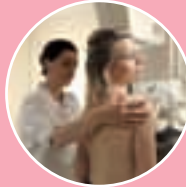


- Il permet de détecter un cancer avant qu'il ne soit palpable ou qu'il ne se traduise par un signe anormal.

- Détecté tôt, un cancer du sein se soigne plus facilement et a plus de chance d'être guéri. La survie à 5 ans des femmes dont le cancer du sein a été diagnostiqué avec une taille inférieure à 1 cm est de 90%.

- C'est un cancer pour lequel il existe des traitements efficaces.

→ En quoi consiste-t-il ?



- Un examen clinique des seins.
- Une mammographie : il s'agit d'une radiographie des seins avec deux clichés par sein.
- Une échographie et des clichés complémentaires peuvent être réalisés s'ils sont jugés utiles.

→ Choisit-on son radiologue ?

- Vous choisissez votre radiologue dans une liste de professionnels agréés : ils doivent pratiquer plus de 500 mammographies par an et ont reçu une formation spécifique.
- Les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue : près de 6% des cancers du sein sont identifiés grâce à cette seconde lecture.

→ Qui est concerné ?

Toutes les femmes de 50 à 74 ans ne présentant pas de symptôme particulier.

Les femmes à risque élevé (antécédent personnel de cancer du sein, image anormale décelée lors de la dernière mammographie, lésions hyperplasiques...) ou très élevé (suspicion d'une forme familiale de cancer du sein...) relèvent de modalités de surveillance ou de dépistage adaptées.

Le dépistage du cancer du sein peut détecter des cancers qui n'auraient jamais évolué du vivant de la patiente. Dans l'état actuel des connaissances, on ne sait pas distinguer les cancers qui évolueront vers un cancer symptomatique de ceux qui n'évolueront pas. Les lésions sont en conséquence toutes prises en charge. Cet élément est connu, et ne remet pas en cause l'intérêt du dépistage organisé.

→ Les signes d'alerte



En dehors du dépistage mais aussi entre deux dépistages les signes qui doivent alerter :

- Boule dans le sein,
- Anomalie au niveau du mamelon : écoulement par le mamelon, mamelon rétracté, eczéma du mamelon,
- Ganglion au niveau de l'aisselle.

→ Ces signes doivent vous conduire à consulter votre médecin.

→ Les étapes du dépistage organisé



1 - La lettre

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous recevez tous les 2 ans, chez vous, une lettre d'invitation avec un bon de prise en charge à 100% pour faire une mammographie.

2 - La rendez-vous

Vous prenez alors rendez-vous avec le radiologue de votre choix parmi la liste jointe à votre lettre. Ces radiologues ont reçu une formation spécifique.

3 - L'examen

Le radiologue vous examine les seins et réalise une mammographie complète, c'est-à-dire deux clichés par sein. Il peut compléter par d'autres examens si nécessaire.

4 - Les résultats et la deuxième lecture

Le radiologue vous donne immédiatement les premiers résultats :

- S'il n'a découvert aucune anomalie, votre mammographie est vérifiée par un second radiologue.

Dans un délai d'une quinzaine de jours, vous recevrez les résultats de cette seconde lecture et les clichés des mammographies qu'il faut garder.

- Si une anomalie est découverte, votre radiologue peut vous proposer des examens complémentaires pris en charge par l'Assurance Maladie dans les conditions habituelles de remboursement. Votre mutuelle pourra compléter cette prise en charge.

5 - Le prochain rendez-vous

Si les résultats de la deuxième lecture ne montrent pas d'anomalie, vous recevrez un nouveau courrier dans 2 ans. Il faudra revenir avec vos précédents clichés, ils serviront de base de comparaison.

Le dépistage organisé du cancer du sein dès 50 ans, c'est tous les 2 ans

Parlez-en avec votre médecin

CANCER INFO SERVICE
0810 810 821

Prix d'un appel local

